

Chemins de fer—Loi

opinion sur le projet de loi. Il est cependant regrettable que l'on n'ait pas tenu compte de l'opinion de certains d'entre eux.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, mes remarques sur le projet de loi C-4, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer, seront très brèves. Le principe de cette mesure est celui de la récupération des coûts. Le CRTC doit pouvoir percevoir des droits auprès des sociétés de télécommunications de la même façon qu'il en perçoit auprès des sociétés de radiodiffusion. Je pense que ce principe est parfaitement justifié. Il s'applique déjà à la radiodiffusion et il est naturellement utilisé par les offices de commercialisation.

C'est avec plaisir que j'ai constaté que le gouvernement avait accepté la modification visant à stipuler dans le projet que le recouvrement des droits servirait à la récupération des coûts et ne pourrait donc dépasser le montant effectivement dépensé par le CRTC pour réglementer les sociétés de télécommunication. On avait craint que le CRTC, avec l'approbation du Conseil du trésor, ne puisse s'en servir pour faire des bénéfices aux dépens des sociétés. Le CRTC perçoit déjà des droits d'un montant plus élevé que ce qu'il lui faut pour couvrir les frais de réglementation de la radiodiffusion. Ce principe n'est pas bon, et ne devrait pas s'appliquer aux télécommunications.

Il s'agit d'environ 6 millions de dollars par an, c'est-à-dire une somme assez modeste. Au niveau de la perception de droits auprès de sociétés, ces frais de réglementation ne sont guère importants. Pour avoir un régime fiscal satisfaisant, nous devons essayer de mettre en place un régime fiscal des sociétés équitable et efficace. Je me demande un peu si le gouvernement ne fait pas des économies de bout de chandelle en essayant de récupérer 6 millions de dollars alors que de très généreuses échappatoires permettent aux sociétés de dérober des milliards de dollars au fisc.

Je ne suis pas d'accord avec l'argument du porte-parole du parti libéral sur le contrôle que le Conseil du trésor exercerait sur la détermination des droits. Le CRTC n'est pas totalement indépendant du gouvernement. On peut en appeler auprès du Cabinet de ses grandes décisions. A mon avis, ce n'est pas un bon principe, mais c'est un principe que le parti libéral a toujours appuyé. Je trouve un peu hypocrite d'accuser le gouvernement conservateur d'autoriser ce rapport de dépendance qui est tout à fait normal depuis un certain temps dans l'industrie et qui a été mis en place par le parti libéral.

J'aurais quelques objections sur la présentation du principe de la récupération des coûts et sur les montants qui doivent être perçus. Le secrétaire parlementaire a dit que cela devait servir à diminuer le déficit et que c'était nécessaire pour la croissance économique et la création d'emploi. Ce sont là des objectifs fort louables, mais on ne sait pas trop comment on va les réaliser. Le gouvernement freine la création d'emplois. Il y a eu aussi des coupures dans la recherche scientifique qui est absolument essentielle à une économie vitale et dynamique. Il y a eu des coupures dans l'enseignement secondaire, qui pénalisent les nouveaux venus dans l'économie. Pour améliorer la croissance économique et la création d'emplois, il faut que le gouvernement tienne compte de ceux qui vont entrer dans la population active, de leurs compétences et de leur formation.

Nous ne sommes nullement convaincus que de mauvaises décisions dans le domaine de l'éducation postsecondaire et de

la recherche scientifique déboucheront sur la création d'emplois et une croissance satisfaisante de l'économie. On ne peut pas prendre comme justification la perception de 6 millions de dollars qui ne seront pas consacrés à la croissance économique ni à la création d'emplois. Cet argent ne servira pas non plus à réduire le déficit qui continue d'augmenter. Les 6 millions de dollars qui seront perçus grâce à ce projet de loi ne sont que l'équivalent du coût de trois sommets du Shamrock. Ce n'est même pas, et de loin, l'équivalent du dépassement de coût du propre pénitencier personnel du premier ministre à Port-Cartier. Avec tout l'argent que gaspille le gouvernement, pourquoi faudrait-il encore lui en verser? A quoi va servir cet argent? Je suis désolée de devoir dire que le gouvernement ne le consacre pas à l'éducation postsecondaire, à la recherche scientifique ou à des dépenses culturelles qui pourraient entraîner de nombreuses créations d'emplois. Apparemment, ce genre de gaspillage est encore autorisé.

• (1220)

En conclusion, je déclare que je suis certainement d'accord avec le principe du projet de loi, mais qu'il m'enthousiasmerait nettement plus si je pensais que l'argent qu'il va rapporter sera utilisé pour la bonne cause.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je serai moi aussi très bref. Je veux parler d'une chose qui inquiète mes électeurs desservis par *Northwest Tel*, une des sociétés qui devront payer ces droits. *Northwest Tel* est une petite société d'État qui assure le service téléphonique dans l'Ouest des Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans une petite partie du nord de la Colombie-Britannique. Comme la députée de *Mount Royal* (M^{me} Finestone) l'a signalé, c'est un fait que les droits seront éventuellement payés par les abonnés. Dans l'ensemble, le montant prévu des droits n'est pas tellement élevé. Ce n'est qu'une fraction de 1 p. 100. C'est sans doute facile de payer un tel montant. Cependant, dans le cas d'une très petite société qui assure le service dans les régions isolées, il se peut que les coûts montent en flèche, par exemple, s'il faut tenir une série d'audiences publiques dans diverses localités isolées par suite du processus de réglementation. J'ai vu la paperasserie dont une petite entreprise doit s'occuper dans le cadre du processus de réglementation. Il y en a presque autant que pour une entreprise comme Bell Canada, le CN ou le CP. Par conséquent, la petite entreprise doit payer une partie proportionnellement plus importante des frais ou, autrement dit, le processus de réglementation coûte plus cher aux petites entreprises des régions isolées qu'aux grandes compagnies.

Vient ensuite la question de savoir comment ces droits seront perçus. Le secrétaire parlementaire et la députée de *Mount Royal* en ont tous deux parlé. S'il faut que chaque société paie chaque année le coût du processus de réglementation pour cette entreprise particulière, il est fort possible que les factures des abonnés de *Northwest Tel* augmentent sensiblement de temps à autre à l'avenir. D'autre part, si l'on prend le coût du processus de réglementation pour l'ensemble des entreprises visées par le projet de loi et si on le répartit en fonction des recettes de chaque société, pour pouvoir dire ensuite à chacune d'elles qu'elle a un certain pourcentage des recettes totales et qu'elle devra payer le même pourcentage des droits de réglementation, cela résoudra le problème.